



ACTE DE MARIAGE ENTRE LOUIS QUAY DIT DRAGON, VEUF DE
MARTHE RICHAUME, ET CATHERINE COUILLAUD FILLE DE
PHILIBERT COUILLAUD ET CATHERINE LAPORTE, VEUVE DE NOËL
BOULIER DIT LASOLLE.

4 février 1709

(Paroisse de la Sainte-Trinité de Contrecoeur)

Lan de notre Seigneur mil Sept cent neuf le quatrieme du mois de _
febvrier apres avoir publié trois bans aux prosnes des messes de paroisse _
Le premier à s[ain]^tours contrecoeur Le vingt Sept de Janvier Le second à S[ain]^tours Le Second _
de febvrier Et Le troisieme a verchere le troisieme de febvrier, entre _
Louis quay dit dragon veuf de marthe richaume habitant de contrecoeur _
Et ~~magdelaine~~ caterine couiau veuve de noel boulier dit LaSolle cy devant _
sergent dans Les troupes Et habitant de contrecoeur Sans quil y ait Eu aucun _
Empechement Je Louis delahaye SouSigné cure de La paroisse de La _
S[ain]^{te} trinité audit contrecoeur ~~Leur ay donné Leur m~~ ay receu Leur _
mutuel concentement de mariage Et Leur ay donné La benediction _
nuptiale avec Les ceremonies prescrites par LegliSe En presence _
de Jean baptiste mazeau marguillier de Laditte paroisse _
Et d'abel michon notaire dudit Lieu, de ~~moriee~~ pierre menard _
Et Jacob Lheureux praticien Et plusieurs autres. _ *Louis delahaye*
Pier menar *J lheureux* (paraphe) *Michon* (paraphe)